

Affaires courantes

2. Combien d'employés du gouvernement sont actuellement protégés par des conventions collectives prévoyant l'indexation des salaires et des avantages *a*) en fonction des hausses de l'indice des prix à la consommation, *b*) en fonction des hausses de l'indice des prix à la consommation, diminuées de trois pour cent, *c*) sans tenir compte d'aucun indice, *d*) en fonction d'autres indices?

L'hon. Robert R. de Cotret (président du Conseil du Trésor): 1. Le gouvernement n'a pas l'intention d'apporter des changements à la façon dont sont fixés la rémunération et les avantages sociaux.

2. Aucune convention collective ne prévoit l'établissement de la rémunération et des avantages sociaux des fonctionnaires fédéraux en fonction d'un indice.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES—LE BUDGET

Question n° 176—**M. Young (Gloucester):**

Le gouvernement a-t-il budgétisé ou dépensé de l'argent pour faire de la publicité et fournir des explications aux Canadiens au sujet de la taxe projetée sur les produits et services et, dans l'affirmative, *a*) combien, pour le présent exercice et chacun des exercices à venir, *b*) quelle somme a-t-il déjà dépensé pour (i) le fonctionnement de ses services téléphoniques de renseignements sur la taxe projetée sur les produits et services (ii) les brochures concernant la taxe projetée sur les produits et services (iii) la publicité dans les divers media (iv) l'embauche de nouveau personnel chargé exclusivement ou partiellement de cette publicité ou de ces explications ou d'opérations de communication au sujet de la taxe projetée (v) la location de bureaux et de matériel pour ces activités (vi) les autres frais?

L'hon. Michael Holcombe Wilson (ministre des Finances): (a) Pour les exercices financiers 1989-1990 et 1990-1991 le Conseil du Trésor a approuvé un budget de fonctionnement de 7.661 millions pour le groupe de travail sur la taxe sur les produits et services: soit 5.138 millions pour 1989-1990 et 2.523 millions pour 1990-1991. Ces chiffres comprennent les dépenses pour les salaires, les déplacements, les fournitures, le matériel, etc.

De plus, un budget de 4.5 millions a été établi pour la campagne d'information publique sur la TPS pour l'exercice financier 1989-1990.

b) À date:

(i) La somme de 476 200 \$ a été dépensée pour le service d'information (ligne téléphonique sans frais).

(ii) Les dépenses pour les dépliants qui expliquent la TPS se chiffrent à 204 600 \$.

(iii) Du budget de 4,5 \$ millions de 1989-1990 pour le programme d'information publique, la somme de 2 916 600 \$ a été dépensée pour les annonces expliquant la proposition de taxe sur les produits et services aux Canadiens.

(iv) Le montant dépensé à l'embauche de personnel nouveau pour le travail de communication sur la TPS se chiffre à 479 900 \$.

(v) La somme de 26 400 \$ a été dépensée à la location d'espace et d'équipement.

(vi) Les autres dépenses (déplacements, frais postaux, fret, mobilier et autres fournitures) se chiffrent à 248 100 \$.

LA VALEUR ACTUARIELLE ACTUELLE DES PRESTATIONS DE RETRAITE SUPPLÉMENTAIRES NON CAPITALISÉES

Question n° 181—**M. Gauthier:**

Des hypothèses combinées concernant l'intérêt, les augmentations générales de traitements et le taux d'inflation ont-elles été utilisées pour 1989-1990 et chacun des vingt prochains exercices pour produire l'estimation apparaissant dans la section 7 du volume I des Comptes publics de 1988-1989, selon laquelle «la valeur actuarielle actuelle des prestations de retraite supplémentaires non capitalisées, y compris la provision pour indexation à terme pour les prestations gagnées ou pour les traitements au 31 mars 1989 peut varier entre 850 millions et 5 milliards», et, dans l'affirmative, quelles étaient respectivement ces hypothèses?

L'hon. Robert R. de Cotret (président du Conseil du Trésor): En ce qui concerne le Bureau du contrôleur général: Veuillez voir ci-joint.

On a utilisé des hypothèses économiques pondérées pour préparer les obligations estimatives pour tous les régimes de pension au 31 mars 1989. Les hypothèses économiques partent des salaires et des taux d'intérêt actuels, puis les pondèrent graduellement en hypothèses économiques à long terme. Dans les deux scénarios, le taux de rendement prévu sur les soldes des comptes traduit une marque d'un pour cent (1 p. 100) à moyen terme pour faire face à d'éventuelles situations économiques défavorables. Voici un tableau des hypothèses précises utilisées:

Année	Passif non comptabilisé de 6 milliards de dollars			Passif non comptabilisé de 850 millions de dollars		
	Rendement prévu de la caisse	Hausse de l' IPC	Hausse générale des salai- res	Rendement prévu de la caisse	Hausse de l' IPC	Hausse générale des salaires
	%	%	%	%	%	%
1989	10.1	4.8	4.4	10.1	4.8	4.4
1990	10.0	4.4	3.3	10.0	4.4	3.3
1991	10.0	5.7	3.2	10.0	5.7	3.2
1992	9.9	3.0	3.0	9.9	3.0	3.0
1993	9.8	2.7	3.0	9.8	2.7	3.0
1994	9.6	2.5	3.0	9.6	2.5	3.0
1995	9.4	3.0	4.0	9.4	2.3	2.8
1996	9.1	3.5	5.0	9.1	2.1	2.6
1997	8.9	3.5	5.0	8.8	2.0	2.5
1998	8.6	3.5	5.0	8.5	2.0	2.5
1999	8.4	3.5	5.0	8.2	2.0	2.5
2000	8.1	3.5	5.0	7.9	2.0	2.5
2001	7.8	3.5	5.0	7.5	2.0	2.5